



CONGES PAYÉS ✓

PÉRIODE D'ACQUISITION VS PÉRIODE DE PRISE

ON VOUS EXPLIQUE TOUT



CONGÉS PAYÉS :

CALCUL DES DROITS ?

En fonction du mode de calcul retenu, le salarié acquiert :

- En jours ouvrés (*méthode la plus courante utilisée*) = 2,083 par mois de travail effectif soit 25 jours/an
- En jours ouvrables = 2,5 jours par mois de travail effectif soit 30 jours/an

Règles

Jours d'ancienneté

Jours de fractionnement

Paramétrage Avancé

Période d'acquisition*

Du 1er Juin au 31 Mai de l'année suivante ▼

Période de prise*

Prochaine période ▼

Mode d'acquisition*

Uniquement à date ▼

Qté.*

2,0833

Jour ▼

Mensuellement ▼

le

dernier jour du mois ▼

Quantité Max*

25

Jour ▼

Notre équipe Support SIRH vous accompagne dans le paramétrage de votre règle de calcul.

PERIODE DE RÉFÉRENCE VS PÉRIODE DE PRISE ?

Calcul des droits = 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif ou 2,083 jours ouvrés par mois

2024								2025								2026								
MAI	JUI.	JUI.	AOU.	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC.	JAN.	FÉV.	MAR.	AVR.	MAI	JUI.	JUI.	AOU.	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC.	JAN.	FÉV.	MAR.	AVR.	MAI

Période estivale
= prise du congé principal

Minimum 10 jours ouvrés
entre le 1er mai
et le 31 octobre

2023-2024

Période de référence (= période d'acquisition)

Du 1er juin N-1 au 31 mai N

Acquisition des droits au titre
de la période **2024-2025**

Période de référence (= période d'acquisition)

Du 1er juin N-1 au 31 mai N

Acquisition des droits au titre
de la période **2025-2026**

2022-2023

Période de prise des congés payés

Du 1er juin N au 31 mai N+1

Consommation des droits au
titre de la période **2023-2024**

Période de prise des congés payés

Du 1er juin N au 31 mai N+1

Consommation des droits au
titre de la période **2024-2025**



*Depuis la loi El Khomri du 8 août 2016, les
jours acquis peuvent être pris au fur et à
mesure de l'acquisition.*

PERIODE DE RÉFÉRENCE VS PÉRIODE DE PRISE ?

Voici l’affichage disponible dans Nicoka côté Collaborateur :

La ligne des congés la plus haute correspond au compteur en cours d’acquisition.

Le détail des périodes
s’affiche au survol de la
souris sur la ligne

Total acquis au
dernier jour du mois
précédent

Simulation
dans le futur
(=à la fin de la
période de
référence)

Période de prise : Du 01 Juin 2025
Com au 30 Juin 2026

Période d'acquisition : Du 01 Juin
2024 au 31 Mai 2025

Type de congés

	Total Acquis	En cours	Validé	Pris	Solde	Solde fin de période
Congé Payé (2025-2026)	20,83	0	9	9	11,83	16
Congé Payé (2024-2025)	9	0	9	9	0	0
Total	29,83	0	18	18	11,83	16

Demandes de
congés en cours de
validation

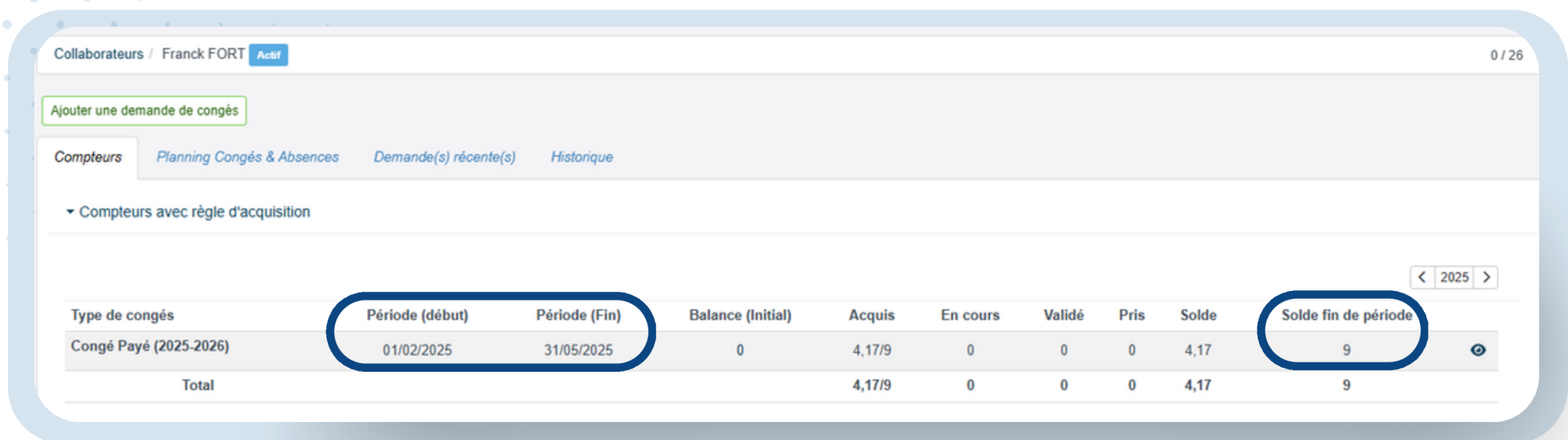
Solde restant à
la date du jour



Si vous le souhaitez, cet affichage peut être personnalisable afin de le rendre compréhensible pour vos collaborateurs (libellés des colonnes, colonne masquée ...).

ARRIVÉE EN COURS D'ANNÉE ?

Lors d'une arrivée en cours d'année dans l'entreprise, Nicoka calcule les congés au prorata en fonction de la date d'arrivée.



Collaborateurs / Franck FORT **Actif** 0 / 26

Ajouter une demande de congés

Compteurs **Planning Congés & Absences** Demande(s) récente(s) Historique

▼ Compteurs avec règle d'acquisition

Type de congés	Période (début)	Période (Fin)	Balance (Initial)	Acquis	En cours	Validé	Pris	Solde	Solde fin de période
Congé Payé (2025-2026)	01/02/2025	31/05/2025	0	4,17/9	0	0	0	4,17	9
Total				4,17/9	0	0	0	4,17	9

Exemple : avec un début de contrat au 1er février de l'année, le calcul sera de $2,083 \times 4 \text{ mois} = 8,332$ arrondi à l'entier supérieur soit 9 jours ouvrés.

S'il le souhaite, le salarié peut poser 6 jours dès le mois de mai qui suit son arrivée.



Pour ne rater aucune de nos nouveautés, n'oubliez pas **de vous abonner !**



Sinon, **vous pouvez :**



Liker



Commenter



Republier



Partager à un de vos collaborateurs



Ah oui, on est aussi sur **Youtube** 🙄🙄

